

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 août 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 juillet 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni, au mois de mai 2008 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) John Sawers



**Annexe à lettre datée du 30 juillet 2008 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil
de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des Nations Unies (mai 2008)**

Introduction

En mai 2008, sous la présidence du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité a tenu 16 séances publiques, dont 4 débats publics, 1 débat privé et 6 séances d'information. Il s'est également réuni 11 fois en consultation plénière. Le Conseil a adopté une résolution et six déclarations de son président.

Le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, David Miliband, a présidé le débat thématique public que le Conseil a tenu le 20 mai.

Afrique

Burundi

Le 22 mai, le Représentant permanent de la Norvège et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Johan Løvald, et le Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Augustin Nsanze, ont présenté au Conseil de sécurité des exposés sur la situation au Burundi. L'Ambassadeur Løvald a fait ressortir les difficultés que la Commission a relevées lors de sa récente visite dans le pays, et qui ont trait à la situation en matière de sécurité, à l'impasse parlementaire, aux élections de 2010, à la question des terres et à la situation économique. Il a demandé au Conseil de suivre de près la situation, qui est précaire, et au Secrétaire général d'envisager de faire pleinement usage de ses bons offices. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la situation concernant les élections de 2010 et le risque d'une instabilité plus marquée. L'Ambassadeur Nsanze a estimé que le récent rapport du Secrétaire général (S/2008/330) avait été établi sur un arrière-fond de pessimisme, mais que la confiance était revenue avec le retour du Palipehutu-Forces nationales de libération (FNL). Il a également évoqué la question des blocages à l'Assemblée nationale, la Constitution, la justice transitionnelle et l'engagement des donateurs.

Le Conseil s'est ensuite retiré en consultations plénières, au cours desquelles le Représentant exécutif du Secrétaire général, Youssef Mahmoud, a fait un exposé en se fondant sur le troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/330). Les membres du Conseil sont convenus d'une déclaration à la presse, dans laquelle ils ont réitéré leur préoccupation face aux récents affrontements entre le Palipehutu-FNL et les Forces de défense nationale du Burundi, souligné la nécessité de cesser immédiatement les hostilités et exhorté les parties à appliquer intégralement l'Accord général de cessez-le-feu. Ils

ont demandé à toute la direction du Palipehutu-FNL de revenir à Bujumbura, engagé les parties à saisir l'occasion qui leur est offerte de consolider définitivement la paix et exprimé leur appui au Directoire politique, à la Facilitation sud-africaine et à l'initiative régionale. Les membres du Conseil ont souligné combien ils étaient préoccupés par la paralysie de l'Assemblée nationale et ont demandé à tous les partis politiques d'y trouver rapidement une solution. Ils ont aussi demandé instamment au Gouvernement de protéger tous les Burundais.

Sierra Leone

Le 7 mai, le Sous-Secrétaire général pour l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix, Dmitry Titov, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en Sierra Leone, les activités du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et le mandat du bureau envisagé pour prendre la relève, à savoir le Bureau d'appui intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Représentant permanent des Pays-Bas et Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de paix, l'Ambassadeur Frank Majoor, a également présenté au Conseil un exposé sur le rôle joué par la Commission et les conclusions auxquelles elle était parvenue. Le Conseil s'est ensuite retiré en consultations plénières. Les membres du Conseil ont exprimé un large appui aux propositions concernant le nouveau bureau et la collaboration entre le Gouvernement sierra-léonais et la Commission de consolidation de la paix. Ils ont souligné combien il importait que les élections locales du 5 juillet soient couronnées de succès. Certains membres se sont préoccupés du fait que le poste de représentant exécutif du Secrétaire général demeure vacant, de la hausse des prix du riz et du carburant, des informations faisant état de tensions politiques et de la persistance du taux élevé du chômage chez les jeunes.

Somalie

Le 14 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur la situation en Somalie lors de consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint s'est penché sur l'évolution de la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité, indiquant que les dernières semaines avaient été marquées par une escalade de la violence et que la piraterie demeurait une source de préoccupation. Il a informé le Conseil que 2,6 millions de Somaliens avaient besoin d'aide humanitaire. La hausse des prix des produits alimentaires avait des répercussions sur la sécurité alimentaire dans les zones urbaines. Par ailleurs, 750 000 personnes étaient déplacées, dont 82 % étaient concentrés dans les régions les plus vulnérables. En mars 2008, quelque 1,2 million de personnes avaient reçu 23 000 tonnes de produits alimentaires. Le Secrétaire général adjoint a demandé que l'on s'attache à renforcer la capacité nationale de prêter assistance et protection. Sur le plan politique, il a indiqué que les dirigeants de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie s'étaient engagés en faveur de la paix, et que le dialogue avec le Gouvernement fédéral de transition se poursuivait à Djibouti. Les membres du Conseil se sont préoccupés de l'aggravation de la situation humanitaire et sécuritaire mais ont exprimé l'espoir que des avancées seront réalisées dans les pourparlers entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance.

Le 15 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1814 (2008), par laquelle il a renforcé l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant la Somalie. Dans cette résolution, le Conseil a notamment approuvé la création d'un groupe de planification commune des Nations Unies pour faciliter la mise en œuvre d'une démarche intégrée de l'Organisation sous la coordination du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil a appuyé le transfert du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de Nairobi en Somalie, sous réserve des arrangements nécessaires en matière de sécurité, et a décidé que l'Organisation renforcerait son appui au processus politique engagé par les autorités somaliennes. Le Conseil a demandé aux États de protéger l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à la Somalie et a prié le Secrétaire général de renforcer les efforts en vue de faciliter les consultations concernant les problèmes d'accès et de sécurité en matière d'aide humanitaire. Le Conseil a exhorté les États à appuyer, en fournissant des ressources financières et du personnel, la Mission de l'Union africaine en Somalie et il s'est dit disposé à envisager une opération de maintien de la paix des Nations Unies, si les conditions politiques et sécuritaires le permettent. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui soumettre un rapport dans les 60 jours.

Soudan/Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 13 mai, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/15), dans laquelle il a condamné les attaques menées le même jour à Khartoum par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE).

Le 14 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a présenté au Conseil un exposé sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2008/304). Il a indiqué que la situation en matière de sécurité au Darfour se détériorait à un rythme alarmant. Les attaques menées par le MJE à Khartoum faisait suite à une escalade de la violence, y compris des bombardements aériens de villages par le Gouvernement soudanais. On avait enregistré 150 000 personnes nouvellement déplacées à ce jour en 2008. La situation humanitaire se détériorait également, les camps de déplacés étant mis à rude épreuve. Les indices de malnutrition avaient atteint des niveaux inquiétants. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'Organisation des Nations Unies avait établi un plan remanié visant à déployer 80 % des effectifs de la MINUAD d'ici à la fin de 2008. La réalisation de cet objectif est toutefois subordonnée à un certain nombre de facteurs critiques, notamment que les pays fournisseurs de contingents y soient disposés, que la MINUAD dispose de capacités de génie et de transport supplémentaires et que les entraves administratives, s'agissant notamment des formalités de dédouanement, soient levées.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités du plan établi par l'Organisation en vue d'accélérer le déploiement de la MINUAD. Ils ont condamné les récentes attaques menées par le MJE, ont appelé à la cessation des hostilités et à des efforts renouvelés pour faire avancer le processus politique, y compris la nomination d'un médiateur en chef, et ont exprimé leur préoccupation face au regain de tension entre le Soudan et le Tchad. Certaines délégations ont demandé que des sanctions soient imposées au groupe rebelle MJE. D'autres ont souligné que le Soudan devait coopérer avec la Cour pénale internationale.

Érythrée/Éthiopie

Le 14 mai, lors de consultations plénières, le Représentant permanent de la Belgique, l'Ambassadeur Johan Verbeke, a présenté un document officiel sur les scénarios possibles pour une action du Conseil de sécurité concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. L'Ambassadeur Verbeke a dit que de nouvelles décisions du Conseil seraient accueillies favorablement étant donné que les activités de la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie avaient pratiquement pris fin, du fait essentiellement de restrictions que lui avait imposées l'Érythrée. Les membres du Conseil ont examiné les scénarios présentés. Nombre d'entre eux ont appelé à la poursuite du dialogue avec les parties, y compris sur les scénarios.

Asie

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 28 mai, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et Envoyé du Secrétaire général auprès du Quatuor, Robert Serry, a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Moyen-Orient. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux pourparlers visant à parvenir à un accord sur la création d'un État palestinien d'ici à la fin de 2008, plusieurs délégations ayant insisté sur la nécessité de faire des progrès concrets sur le terrain à cette fin. Ils se sont également félicités de l'engagement actif de la communauté internationale, notamment des réunions tenues le 2 mai à Londres par les principaux représentants du Quatuor et le Comité de liaison ad hoc, ainsi que du rôle joué par les acteurs régionaux, en particulier la Ligue des États arabes et les Gouvernements égyptien et qatarien. Les membres du Conseil se sont de nouveau préoccupés de la situation humanitaire à Gaza. S'agissant du Liban, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui à l'accord de Doha.

Myanmar

Le 2 mai, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur le Myanmar (S/PRST/2008/13), dans laquelle il a réaffirmé ses déclarations du 11 octobre et du 15 novembre 2007 et le soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général ainsi qu'à l'action menée par le Conseiller spécial du Secrétaire général, Ibrahim Gambari. Dans la déclaration, le Conseil a pris note du référendum à venir et des élections prévues en 2010. Il a également noté que le Gouvernement du Myanmar s'était engagé à faire en sorte que ce référendum soit libre et régulier et a souligné qu'il fallait que le Gouvernement du Myanmar établisse des conditions et crée une atmosphère favorables à une consultation sans exclusive et crédible. Le Conseil s'est félicité du rôle important que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est continuait de jouer et a affirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar.

Liban [résolution 1559 (2004)]

Le 8 mai, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, Terje Roed-Larsen, a présenté au Conseil un exposé sur la base du septième rapport semestriel du Secrétaire général

(S/2008/264). Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par les affrontements et l'instabilité au Liban et ont exhorté toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue. Ils ont souligné combien il importait au plus haut point que toutes les parties œuvrent ensemble à la recherche de solutions aux problèmes du Liban par le dialogue, dans la paix. Enfin, ils ont rappelé que la stabilité à long terme du Liban tenait au premier chef à l'application intégrale de la résolution 1559 (2004) et de toutes les autres résolutions pertinentes sur le Liban.

Le 22 mai, le Conseil a adopté une déclaration de son président concernant la situation au Liban (S/PRST/2008/17), dans laquelle il a appuyé fermement l'accord conclu à Doha le 21 mai et a demandé qu'il soit mis en œuvre intégralement conformément à l'initiative de la Ligue arabe, à l'Accord de Taëf, à toutes ses résolutions pertinentes et aux déclarations de son président sur la situation au Liban.

Népal/Mission des Nations Unies au Népal

Le 22 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Népal, Ian Martin, a présenté au Conseil un exposé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2008/313). Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités de l'action menée par la Mission des Nations Unies au Népal et du succès des élections. Une large convergence de vues s'était dégagée concernant l'évaluation faite par le Représentant spécial, selon lequel d'énormes difficultés se profilaient, notamment en ce qui concerne la formation rapide du nouveau gouvernement, la rédaction de la Constitution, les discussions sur le fédéralisme, l'avenir des deux armées (armées népalaise et maoïste), les arrangements concernant le contrôle des armes et la lutte contre l'impunité. Les membres du Conseil ont noté qu'il revenait au Gouvernement népalais de déterminer l'aide dont il avait besoin. En réponse à une question posée par des membres du Conseil, le Représentant spécial a indiqué que le Gouvernement népalais pouvait demander une reconduite technique du mandat de la Mission des Nations Unies au Népal étant donné que les négociations pour la formation d'un gouvernement ne seront probablement pas terminées avant le délai fixé dans la constitution provisoire, à savoir le 28 mai.

Timor-Leste

Le 29 mai, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mission d'experts sur la police dépêchée au Timor-Leste (S/2008/329). Cet examen faisait suite à un exposé oral présenté le 23 avril par le Conseiller pour les questions de police au Département des opérations de maintien de la paix, Andrew Hughes. Celui-ci avait saisi l'occasion pour entendre les observations formulées et les questions soulevées par le Conseil de sécurité. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux recommandations du Secrétaire général, notamment la nécessité d'une action à long terme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Le 19 mai, le Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, Miroslav Lajčák, a donné au Conseil de sécurité des détails sur son rapport semestriel au Secrétaire général (S/2008/300). Les membres du Conseil se sont félicités du travail du Bureau du Haut-Représentant et ont reconnu les progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine en vue de son intégration

à l'Union européenne. Il était prévu que la Bosnie-Herzégovine signe un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le 16 juin. Le Conseil d'application de la paix avait décidé que le Bureau du Haut-Représentant resterait ouvert jusqu'à ce que la Bosnie-Herzégovine remplisse cinq objectifs et deux conditions, dont l'une était la signature de l'accord de stabilisation et d'association. Le Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, Nikola Špirić, a fait une déclaration devant le Conseil, qui a également entendu des déclarations de la présidence de l'Union européenne et de la Serbie.

Géorgie

Le 30 mai, le Conseil a tenu une réunion privée concernant la Géorgie à la demande de la Mission de la Géorgie. La Géorgie et l'Allemagne, en tant que coordonnateur des Amis du Secrétaire général, ont participé à cette réunion. Les débats ont été centrés sur le rapport de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie concernant l'incident survenu le 20 avril lorsqu'un drone géorgien a été abattu au-dessus de la zone de conflit. Les membres du Conseil ont exprimé leurs graves préoccupations au sujet de la situation actuelle.

Questions thématiques

Informations fournies par les présidents des organes subsidiaires

Le 6 mai, le Conseil a reçu des informations des trois présidents de ses organes subsidiaires, afin de mettre le Conseil au courant de leurs travaux depuis la dernière réunion d'information pour le Conseil tenue le 14 novembre 2007. L'Ambassadeur de Croatie, Neven Jurica, a informé le Conseil, en sa capacité de Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme, l'Ambassadeur de Belgique, Johan Verbeke, a informé le Conseil en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban et les individus et entités y associés, et l'Ambassadeur du Costa Rica, Jorge Urbina, a informé le Conseil en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004).

L'Ambassadeur Jurica a également fait une déclaration au nom des trois Présidents des Comités, afin d'informer le Conseil de la coopération en cours entre les trois Comités et leurs organes d'experts. Il a présenté un tableau comparatif que les comités avaient élaboré afin de mettre en évidence leurs mandats respectifs et ceux de leurs experts.

En sa qualité de Président du Comité de la lutte contre le terrorisme, l'Ambassadeur Jurica a attiré l'attention sur l'adoption de la résolution 1805 (2008), dans laquelle le Conseil avait prorogé le mandat de la Direction du Comité de la lutte contre le terrorisme. Il a souligné qu'il était important de faciliter l'assistance technique, et il a annoncé que le Comité examinait actuellement un rapport sur l'application de la résolution 1373 (2001) au niveau mondial.

L'Ambassadeur Verbeke a souligné qu'il était important que les États Membres appuient le Comité créé par la résolution 1267 (1999) grâce à des informations pour que le Comité puisse tenir à jour sa liste consolidée, et il a informé le Conseil des modifications apportées par le Comité pour améliorer ses procédures.

L'Ambassadeur Urbina a informé le Conseil des travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) au cours des six derniers mois, y compris la diffusion d'informations et la collaboration avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Il a attiré l'attention sur l'adoption de la résolution 1810 (2008), dans laquelle le Conseil avait prorogé le mandat du Comité pour une période de trois ans.

Tous les membres du Conseil, et neuf autres États membres, ont pris la parole. Les États Membres ont souligné l'importance de travaux supplémentaires sur la diffusion d'informations, le dialogue et l'assistance. Ils ont également encouragé la coopération actuelle entre les Comités et leur rôle au sein de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour l'application de la lutte contre le terrorisme.

Consolidation de la paix à l'issue d'un conflit

Le 20 mai, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, David Miliband, a présidé un débat ouvert sur la consolidation de la paix dans une période d'après conflit. Le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Zainab Hawa Bangura, le Vice-Président principal de la Banque mondiale, Marwan Muasher, et Lakdhar Brahimi ont informé le Conseil. À l'intention de la réunion, le Royaume-Uni avait distribué un document conceptuel (S/2008/291), portant sur le rôle des dirigeants, les capacités de la société civile et les déficits de financement.

Le Secrétaire général a souligné qu'il y avait trois priorités pour réagir efficacement dans la période suivant immédiatement un conflit : mettre en place des processus politiques viables pour soutenir les accords de paix, rétablir la sécurité et l'état de droit, et fournir à la population des avantages immédiats et concrets. Afin de renforcer la réaction de la communauté internationale, trois questions devaient être traitées. Premièrement, la cohérence et la coordination, où les orientations devaient être claires et chaque partenaire devait jouer un rôle distinct pour appuyer l'effort collectif. Deuxièmement, une augmentation des capacités afin d'obtenir la coordination nécessaire, surtout entre les représentants spéciaux du Secrétaire général. Troisièmement, un accroissement des capacités de la société civile était nécessaire, en particulier en matière de police et d'état de droit. Les États Membres et les partenaires régionaux examinaient des moyens de renforcer les capacités, et il fallait donc mettre en commun les efforts. Tout cela nécessitait un financement rapide et souple; il faudrait envisager la création d'un fonds de premier établissement.

Le Ministre sierra-léonais des affaires étrangères a informé le Conseil de l'expérience nationale de son pays. La composante civile des opérations de paix était aussi essentielle que la composante militaire. Un financement accru et une meilleure intégration étaient cruciaux pour la stabilisation et le relèvement national dans la période d'après conflit, tout comme l'intervention rapide de la communauté internationale face à de telles crises. La coordination entre les partenaires internationaux était essentielle pour alimenter les capacités locales. L'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle central dans ce domaine.

Le Vice-Président de la Banque mondiale a déclaré que les problèmes des pays sortant d'une situation de conflit ou essayant d'éviter l'effondrement de l'État avaient été choisis comme l'un des six thèmes stratégiques par la Banque mondiale. La coordination impliquait d'abord une vision claire et ensuite des arrangements

institutionnels. L'appui aux institutions d'un pays était la meilleure manière d'obtenir l'appropriation par les autorités nationales et la durabilité de la reconstruction. Les fonds pour les activités humanitaires et de développement devraient être plus souples afin de permettre une satisfaction rapide de besoins changeants.

Lakdhar Brahimi a déclaré qu'un financement rapide et souple était critique. En ce qui concerne les capacités civiles, l'accent devrait être mis sur une intervention légère des Nations Unies. Le système des Nations Unies ne devrait pas supposer que les pays ont de faibles capacités ou aucune capacité : celles-ci peuvent être trouvées, notamment dans la diaspora. Il a appuyé l'idée selon laquelle les États Membres devraient former des cadres civils.

Après ces exposés, des déclarations ont été faites par 50 États, membres et non membres du Conseil. Les États Membres ont souligné qu'il fallait encourager l'appropriation par les entités nationales et que la communauté internationale devait concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités locales. De nombreux États Membres ont également rappelé que le Sommet mondial de 2005 avait reconnu ces lacunes, qui avaient entraîné la mise en place d'une nouvelle architecture de consolidation de la paix. Ils ont estimé que la Commission du renforcement de la paix devrait s'engager dans de nouveaux travaux.

À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/16), dans laquelle il a reconnu que l'appui aux États sortant d'un conflit et le renforcement d'une paix durable étaient un défi principal, et une intervention efficace devait être intégrée et cohérente. Le Conseil a souligné l'importance de l'appropriation par les autorités nationales et s'est félicité des travaux de la Commission de la consolidation de la paix. Il a reconnu que les qualifications des civils étaient essentielles pour pouvoir répondre à des besoins urgents, et il a encouragé les efforts permettant d'utiliser rapidement ces qualifications. Le Conseil a souligné que l'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle de chef de file dans la coordination des efforts internationaux, et que des moyens financiers devaient être disponibles dès le début. Il a réaffirmé le rôle des organisations régionales afin d'aider les pays à sortir d'une situation de conflit.

Le Conseil a invité le Secrétaire général à donner, au cours des 12 prochains mois, aux organes pertinents des Nations Unies des conseils sur la meilleure manière pour faire avancer ces questions dans le système des Nations Unies et, en tenant compte des vues de la Commission de consolidation de la paix, de coordonner les activités de consolidation de la paix et d'encourager la mobilisation et l'utilisation la plus efficace des ressources pour les besoins urgents en matière de consolidation de la paix.

Protection des civils dans les situations de conflit armé

Le 27 mai, le Conseil a tenu un débat ouvert sur la protection des civils dans les situations de conflit armé. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a informé le Conseil de la situation actuelle. Il a déclaré que, bien qu'il y ait eu une évolution positive dans certains domaines, de nombreux civils continuaient à souffrir des effets des conflits. Il a souligné que les trois principaux défis en matière de protection étaient la poursuite d'hostilités, la violence sexuelle et l'accès humanitaire. Il a réitéré qu'une approche plus cohérente en vue de l'intégration de la protection des civils dans tous les aspects des activités du Conseil pourrait changer la vie de millions de personnes souffrant des horreurs de la guerre. Le Secrétaire général adjoint a également mentionné sa visite effectuée récemment au Myanmar, en notant que, bien que le cyclone Nargis ne fasse pas l'objet du débat, il était clair que l'accès humanitaire était une question aussi bien dans les situations de catastrophe naturelle que dans les conflits.

Les membres du Conseil et 26 autres États Membres ont pris la parole. La plupart d'entre eux ont déclaré que la facilitation de l'accès humanitaire était cruciale et ils ont souligné l'importance de la responsabilisation et de la fin de l'impunité, ainsi que l'importance du droit international humanitaire. À la fin du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/18), dans laquelle il a réitéré son engagement d'examiner l'impact des conflits armés sur les civils, souligné l'importance d'un accès en toute sécurité et sans entrave pour le personnel humanitaire, reconnu le rôle de plus en plus utile joué par les organisations régionales, et prié le Secrétaire général de soumettre son prochain rapport sur la protection des civils d'ici à mai 2009.

Réforme du secteur de la sécurité

Le 12 mai, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de son rapport intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2008/39). Le Secrétaire général a noté que l'ONU avait fourni depuis 1989 aux autorités nationales une assistance pour la réforme du secteur de la sécurité. Son dernier rapport permettait de combler les lacunes dans le cadre général et la structure de l'approche des Nations Unies. Le Secrétaire général a décrit les principaux principes qui devraient guider l'approche des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité : cela devrait se faire à la demande des gouvernements nationaux; le principe essentiel devrait être l'appropriation par les autorités nationales; il faudrait travailler en collaboration avec les principaux partenaires internationaux; l'approche devrait être souple et adaptée à la situation de chaque pays; et elle devrait tenir compte de l'égalité des sexes et être conforme au droit international. Il a conclu en identifiant un ensemble minimal de mesures visant à améliorer les résultats obtenus par l'ONU.

Le Ministre slovaque des affaires étrangères, Ján Kubiš, et la Vice-Ministre sud-africaine des affaires étrangères, Susan van der Merwe, ont informé le Conseil, en mentionnant en particulier leur initiative conjointe en vue de la tenue d'un atelier international sur l'amélioration de l'appui des Nations Unies en vue de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique les 7 et 8 novembre 2007 (voir S/2007/687). Le Représentant permanent du Japon et Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Yukio Takasu, a également informé le Conseil de

l'examen pour la Commission concernant la réforme du secteur de la sécurité pour les pays figurant à son ordre du jour.

Le Conseil a ensuite entrepris des consultations plénières informelles, à la suite desquelles une déclaration de son président (S/PRST/2008/14) a été adoptée, dans laquelle les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général concernant la réforme du secteur de la sécurité et ont pris note de son rapport. Le Conseil a félicité les Gouvernements slovaque et sud-africain de leur initiative conjointe visant à organiser un atelier en 2007, il a encouragé d'autres initiatives similaires, et a souligné le rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a reconnu que le pays concerné avait un droit souverain et la principale responsabilité de déterminer son approche et ses priorités nationales en matière de réforme du secteur de la sécurité, et qu'il fallait mettre au point une approche intégrale et cohérente de l'ONU envers la réforme du secteur de la sécurité, en étroite consultation avec les États Membres. Le Conseil a reconnu le rôle important que l'Organisation des Nations Unies avait joué pour appuyer les efforts nationaux de réforme du secteur de la sécurité et a souligné qu'il fallait poursuivre cet engagement.

Questions diverses

Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

Le 14 mai, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant permanent de la Belgique en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux. L'Ambassadeur Verbeke a informé le Conseil des progrès réalisés dans l'examen des « questions résiduelles » des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, à savoir la suite des fonctions des deux Tribunaux après la fin de leur mandat.